

Le nouvel antisémitisme

→ L'Europe s'alarme

L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne a lancé une vaste enquête auprès des communautés juives de treize Etats membres, dont la Belgique, sur la « discrimination et le crime de haine à l'égard des personnes juives ». Ses résultats seront présentés ce 10 décembre à Bruxelles. On subodore qu'ils ne sont pas bons. En avril de cette année, la chancelière allemande, Angela Merkel, a désigné un commissaire chargé de la lutte contre l'antisémitisme, en réaction aux incidents attribués à la mouvance néonazie et à « des réfugiés ou à des personnes d'origine arabe ». Le Premier ministre français, Edouard Philippe, s'alarme de la très forte hausse des actes antisémites en France : 69 % par rapport à 2017, dont un tiers d'actions (agressions, dégradations de biens, voire homicides) et deux tiers de menaces. Au Royaume-Uni, Scotland Yard vient d'ouvrir une enquête sur 45 affaires présumées d'antisémitisme au sein du Labour, dont 17 que le parti travailliste aurait dû dénoncer d'initiative.

Une enquête en ligne de la chaîne américaine CNN confirme ce vent mauvais qui pourrait valoir aux juifs de « subir des violences racistes », pronostiquent 40 % des sondés, et contre lequel devraient agir davantage les gouvernements (50 %). Le sondage a été réalisé entre le 7 et le 20 septembre dernier sur un échantillon de 7 000 personnes en Grande-Bretagne, France, Allemagne, Suède, Autriche, Pologne et Hongrie. Il révèle la prégnance de certains préjugés. Un quart des Européens pensent que « les juifs ont trop d'influence sur le monde des affaires et les marchés financiers » et un cinquième qu'ils « ont trop d'influence sur les médias et le monde politique ».

**« L'ANTISÉMITISME
SE RÉPAND SURTOUT
CHEZ LES JEUNES
ET PARTICULIÈREMENT
SUR INTERNET. »**

JOËL KOTEK, CCLJ

Presque un Européen sur cinq est d'avis que l'antisémitisme est « une forme de réponse au comportement des juifs au quotidien ».

Sur leur nombre aussi, la majorité des personnes interrogées se trompent. En pleine affaire Ken Loach (controverse autour du docteur honoris causa de l'ULB), au printemps de cette année, un ancien député et président du FDF (DéFI) avait tweeté « Ken Loach a bien mouché Ch. Michel à l'ULB, lequel a raté

une fois de plus l'occasion de se taire ! Quand pourra-t-on l'entendre s'élever contre les crimes d'Israël envers les Palestiniens ? Il est vrai qu'en Belgique, les électeurs juifs sont beaucoup plus nombreux ! » Fake news. Un Européen sur sept croit que les juifs représentent 20 % de la population mondiale...

Le tournant de 2015

Le président du Comité de coordination des organisations juives de Belgique, Yohan Benizri, évalue, lui, le nombre de juifs belges entre 38 000 et 40 000. Depuis l'attentat contre le musée juif de Belgique coïncidant avec la fin du gouvernement Di Rupo, le 24 mai 2014, les autorités fédérales ont pris des positions plus fermes. Le Premier ministre, Charles Michel (MR), n'a cessé de répéter : « La Belgique sans les juifs n'est pas la Belgique. » Il s'est indigné du départ de la dernière élève juive de l'athénée Emile Bockstael (Ville de Bruxelles), a regretté la distinction de Ken Loach. Après les attentats de 2015 et 2016 en France et en Belgique, l'Etat fédéral a investi dans la sécurisation matérielle des institutions juives : lieux de culte, écoles, centres culturels (environ 140). L'inquiétude reste cependant vive, existentielle. De surcroît, la communauté vit

très mal l'interdiction de l'abattage rituel en Flandre et en Wallonie, contestée devant la Cour constitutionnelle.

La présence de l'armée et de la police autour des immeubles

et lieux de rassemblements juifs a toutefois procuré un calme relatif. Il y a eu moins d'incidents en 2018 – si l'on met de côté l'augmentation des propos racistes sur les réseaux sociaux, une vraie lèpre. « L'antisémitisme se répand surtout chez les jeunes et particulièrement sur Internet, sur fond de multiplication des théories du complot associant les juifs au pouvoir, à l'argent et les rendant responsables de la plupart des maux de notre temps, déplore Joël Kotek. Il se renforce dangereusement à l'extrême droite et à l'extrême gauche du spectre politique aussi bien qu'au sein des populations d'origine arabomusulmane et principalement de sa jeunesse. »

D'après le site antisemitisme.be, 31 faits ont été recensés jusqu'en novembre. Huit autres sont en cours de vérification. Soit une légère augmentation par rapport à 2017, année « calme » (35 incidents) comparée à 2016 (64) ou à 2014 (109). En janvier prochain, antisemitisme.be croîsera ses signalements avec ceux d'Unia (le Centre interfédéral pour l'égalité des chances), généralement plus nombreux. « Les années basses, nous ouvrons 75 à 80 dossiers, indique Patrick Charlier, directeur francophone d'Unia. On a connu

des pics à 130 en 2014. Les augmentations sont souvent liées aux tensions au Proche-Orient, mais pas nécessairement. Après les attentats de Zaventem et de Maelbeek, il y a eu une augmentation liée au complotisme, l'idée que "les juifs auraient organisé ça pour stigmatiser les musulmans". Depuis quelques années, on relève aussi une hausse du négationnisme, avec des références à Hitler, au nazisme, aux chambres à gaz. » Trois dossiers pour lesquels Unia s'était porté partie civile ont été jugés en 2018, dont celui d'un fonctionnaire européen qui avait agressé verbalement une collègue et un réfugié surpris, à Anvers, en train de détruire des *mezouza* (NDLR : *petit rouleau de parchemin fixé à l'entrée d'une maison juive*) et qui a agressé les passants juifs qui s'y opposaient.

Unia s'est également associé à l'action en justice contre Schild & Vrienden (groupement d'extrême droite né à Gand) et dans l'affaire de l'officier de police bruxellois tenant des propos antisémites à l'égard de ses collègues juifs. L'institution fédérale est l'une des sept parties civiles au procès de la tuerie

du musée juif de Belgique, qui débute le 10 janvier 2019. « Nous sommes intervenus car il s'agit d'actes de haine contre la communauté à laquelle appartenaient les victimes », précise Patrick Charlier.

Tous les incidents répertoriés en 2018 par antisemitisme.be ne sont pas du même acabit. Une croix gammée gravée sur un arbre de la forêt de Soignes ou accompagnée de la mention « Fuck les juifs » sur un banc à Uccle, ne sont pas comparables à la destruction d'une *mezouza*, encore moins à une menace d'agression physique contre les personnes. Dans certains cas, il n'y a pas d'auteurs connus. Dans d'autres, la justice est saisie.

On notera qu'aux dernières élections, des affiches de →

→ Marc Loewenstein (DéFI, Forest) et de Jacques Brotchi (MR, Uccle) ont été graffitées d'une étoile de David ou de moustaches d'Hitler. A Marchienne-au-Pont, un couple de réfugiés chiliens se plaint d'être harcelé : étoile de David barrée sur la porte de leur maison, insultes, menaces de mort avec un couteau, tir à travers la fenêtre de leur chambre à coucher. La police de Charleroi a ouvert une enquête et mit leur téléphone sur *spotlight* (dispositif prioritaire d'urgence).

« L'antisémitisme ne mène pas forcément à la mort, observe Joël Kotek, mais c'est un poison quotidien qui, à force de violences verbales et physiques, de propos dégradants, de menaces, de harcèlement, transforme en cauchemar la vie de nombreux Juifs européens qui envisagent leur *alya* (NDLR : *émigration*) vers Israël. »

Les trous noirs de l'antiracisme

« Sale juive, on aura ta peau ! » La députée bruxelloise Viviane Teitelbaum (MR), présidente du Conseil national des femmes francophones de Belgique de 2010 à février 2018, a été menacée de mort par mail en septembre 2017. « J'ai déjà été victime d'insultes sexistes et antisémites... Ici, ce sont des menaces de mort et ce n'est que la troisième fois ! » L'auteur a été identifié. D'autres plaintes ont été déposées contre lui. Son procès aura lieu en 2019. « Lorsque j'ai déposé plainte à la police d'Ixelles,

je me suis aperçue qu'il n'y avait pas de case "antisémitisme" à cocher », regrette l'élue libérale. De fait, les lois contre le racisme et le négationnisme ne prévoient pas de mention spécifique pour l'antisémitisme, d'où la difficulté de poursuivre sur cette base et, incidemment, de mesurer statistiquement le phénomène. « Le critère d'incitation à la haine est insuffisant, conclut Viviane Teitelbaum, car il faut prouver l'intention d'inciter à la haine ou à la violence antisémitique. » L'élue bruxelloise préconise une modification de la loi sur le racisme.

Les trous noirs du dispositif belge de l'antidiscrimination et de l'antiracisme sont connus. Un incident récent l'illustre. Il met en cause Robrecht Vanderbeeken, secrétaire national de la CGSP flamande de la culture, professeur associé à la VUB et à l'université de Gand. Dans une tribune intitulée « Syndicale strijd voor Palestijnse mensenrechten » (Combat syndical pour les droits de l'homme palestiniens) publiée, le 30 août dernier, sur le site De Wereld Morgen, il accusait Israël du vol d'organes d'enfants palestiniens. L'extrait litigieux : « Gaza, du fait du blocus terrestre, maritime et aérien, est affamée et empoisonnée, des

**« GAZA : DES ENFANTS
SONT KIDNAPPÉS
ET ASSASSINÉS POUR
LEURS ORGANES. »
ROBRECHT VANDERBEEKEN,
CGSP FLAMANDE**

enfants sont kidnappés et assassinés pour leurs organes. » La phrase a été modifiée, le 18 octobre dernier, mais Robrecht Vanderbeeken n'en démord pas : « Je critique un crime, mais je ne prêche pas la haine des juifs » (*Het Laatste Nieuws*). La VUB et l'université de Gand ont pris leurs distances. Cas test : comment allait réagir Unia ? Deux plaintes lui ont été adressées par un citoyen non juif et le CCOJB.

Dans leur réponse du 21 novembre, les codirecteurs Els Keytsman et Patrick Charlier se retranchent derrière une « analyse juridique » et rappellent que « la loi ne contient pas le concept d'« antisémitisme », mais bien celui d'« incitation publique à la discrimination, à la haine, à la violence ou à la ségrégation sur la base, entre autres, de l'ascendance juive. » En l'absence d'une telle incitation, Unia conseille au CCOJB de déposer plainte en justice, « s'il croit que les limites légales ont été franchies ».

Le « juif tueur d'enfant » est un classique de la prose antisémite médiévale. « Ce n'est pas sans raison que le palestinisme fait aujourd'hui figure de religion séculière, ersatz de christianisme, où l'enfant assassiné figure la victime par excellence des juifs, le palestinien le Christ, le sioniste le diable et BDS (*NDDL* : *mouvement de boycott des produits israéliens*) la pratique rituelle », s'enflamme Joël Kotek.

Controverse autour de la nouvelle définition

« A-t-on encore le droit de critiquer Israël sans se faire accuser d'antisémitisme ? » La réponse ne va pas de soi. Aujourd'hui, le ciblage systématique et outrancier d'Israël fait partie de la nouvelle définition de l'antisémitisme. Celle-ci a été

élaborée en 2005 par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (Vienne), puis, enlevée de son site Web, à la suite de critiques réclamant le même travail à propos d'autres formes de racisme, dont l'islamophobie. Cette définition a été reprise, en 2016, par l'International Holocaust Remembrance Alliance (Ihrah, Alliance internationale pour la mémoire de la Shoah), un organisme intergouvernemental dont fait partie la Belgique, et a été approuvée par 56 des 57 pays de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (Osce). Seule la Russie a émis des réserves. Le Parlement européen s'est prononcé à une large majorité, le 1^{er} juin 2017. L'Allemagne, la Bulgarie, la Slovaquie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni également. L'Union européenne pourrait la recommander à ses Etats membres à travers une déclaration actuellement en cours de négociation.

Juridiquement non contraignante, cette « définition de travail » est, en soi, fort classique, mais elle est illustrée par onze exemples, dont sept concernent Israël : sa diabolisation, le fait de présenter ce pays comme une « entreprise raciste », de l'accuser d'inventer ou d'exagérer la Shoah ou, encore, de remettre en cause son existence en tant que « collectivité juive ». L'Allemagne n'a pas approuvé les exemples. Le Labour britannique voulait en rejeter certains, mais s'est finalement incliné, au bord de l'explosion. La Belgique tergiverse. La France en débat. Après le vote au

Parlement européen, une brochette d'intellectuels ont signé un texte dans *Libération*, intitulé « L'instrumentalisation de la lutte contre l'antisémitisme » : « Si l'on peut considérer qu'il existe dans certaines attaques formulées contre Israël des dérives antisémites, les critiques de la politique des gouvernements israéliens ne peuvent en aucun cas être assimilées à de l'antisémitisme sans nuire tout à la fois au combat contre l'antisémitisme et contre le racisme, et à la liberté d'opinion nécessaire au fonctionnement de nos démocraties. » A quoi un autre collectif de signataires a rétorqué dans *Marianne* : « En réalité, ce n'est pas l'antisémitisme qui est instrumentalisé mais bien la cause de la défense du droit des Palestiniens à un Etat démocratique, celle de la lutte contre l'occupation, qui est trop souvent l'instrument d'un racisme antijuif. »

En Belgique, ce débat n'a jamais pris corps. Lors du dernier gala du CCOJB, auquel Le Vif/L'Express a assisté, le Premier ministre s'est abstenu d'évoquer le sujet qui divise. Pas de déclarations fracassantes, pas de duel d'opinionistes. Sauf au Sénat, où une proposition de résolution relative à la lutte contre l'antisémitisme a été déposée par Jean-Jacques De Gucht (Open VLD) et cosignée par Bert Anciaux (SP.A), Jacques Brotchi, Christine Defraigne, Alain Destexhe (MR), François Desquesnes (CDH), Christophe Lacroix, Olga Zrihen (PS) et Martine Taelman (Open VLD). Les sénateurs demandent la désignation d'un coordinateur de la lutte contre l'antisémitisme et la mise en œuvre sur le terrain de la fameuse définition de l'Ihrah. Son examen a débuté, le 30 novembre, en commission des affaires institutionnelles et devrait se poursuivre le 10 décembre, avec un vote en session plénière le 14 décembre. L'avis d'Unia est réservé. « C'est une définition utile et pertinente, complémentairement à la définition légale, mais si on en fait une interprétation extensive, elle pourrait être contraire à la liberté d'expression », résume Patrick Charlier.

Quels seraient ses effets concrets ? Pour l'ambassadeur Jan Deboutte, chef de la délégation belge auprès de l'Ihrah, « le ministre de la Justice, éventuellement le Collège des procureurs généraux, et le ministre de l'Intérieur ont le plus grand intérêt à disposer d'une bonne définition de l'antisémitisme ; les réseaux d'édu-

cation, aussi ». Le diplomate ne craint pas une entrave à la liberté d'expression. « On doit pouvoir critiquer la politique israélienne, mais en y appliquant les mêmes standards que pour d'autres gouvernements démocratiques », explique-t-il au Vif/L'Express. Cette mention figure explicitement dans la définition. Enfin, n'y a pas de « lobby israélien » à la manœuvre : « Cette référence au « lobby israélien » rappelle tristement les théories du complot et de domination du monde qui se trouvaient dans les *Protocoles des Sages de Sion*, un faux datant du début du siècle dernier et dont les nazis se sont servis pendant la Shoah. » ■

« Pittsburgh prouve qu'il ne faut pas baisser la garde »

Le président du Comité de coordination des organisations juives de Belgique, Yohan Benizri, est un avocat-diplomate au service des communautés juives d'ici et d'ailleurs. D'origine marocaine, il valorise le bien-être individuel et collectif plutôt que la lutte entre les groupes.

ENTRETIEN : MARIE-CÉCILE ROYEN

Yohan Benizri, 36 ans, est né dans une famille marocaine arrivée à Bruxelles au début des années 1970. Il débute ses études de droit à l'ULB et obtient un master complémentaire à l'université McGill, au Canada, avant de devenir avocat, spécialisé dans les matières du commerce international. En 2016, il est élu président du Comité de coordination des organisations juives de Belgique (CCOJB) et s'implique dans la diplomatie communautaire. Il est vice-président du Congrès juif européen et du Congrès juif mondial.

L'origine marocaine de votre famille a-t-elle été un atout dans votre fonction ?

Effectivement, mon origine juive-marocaine et mon identité belge très forte m'ont amené à vouloir contribuer à la société. J'ai toujours été impliqué dans des projets communautaires, plutôt dans l'éducation et ce qu'on appelle la *tsedaka*, la justice sociale, et ce n'est pas indépendant de mon origine. La communauté juive marocaine vit un judaïsme tout à fait familial, traditionnel, qui m'a apporté des valeurs finalement universelles. Avec les musulmans marocains, nous partageons un très grand attachement à la religion, cette recherche de sens qui peut amener un plus grand partage entre les êtres humains. Je le remarquais, enfant, quand chaque année j'allais voir ma grand-mère au Maroc, ou dans les relations que mon père entretient avec d'autres Belges d'origine marocaine. Il y a un certain nombre d'expressions qui ont émaillé mon enfance, de traditions qui sont à la fois juives et marocaines, certains airs liturgiques qui appartiennent à la musicalité marocaine et qui me sont chers... Dans mes initiatives en Belgique et à l'étranger, cette pluralité d'identités est tout à fait enrichissante. C'est une chance dont je suis pleinement conscient.

Quelles leçons tirez-vous de l'attentat contre la synagogue de Pittsburgh (Etats-Unis) qui a causé 11 morts, le 27 octobre dernier ?

Il nous rappelle qu'il ne faut pas baisser la garde et que la banalisation de l'antisémitisme par des discours simplistes crée un environnement favorable aux idées haineuses. La sécurité reste la condition sine qua non de la vie en société. Mais la réponse aux attentats ne peut se résumer à la sécurité, et il faut évidemment en mesurer les limites. En Belgique, notre communauté a toujours été plus sécurisée que les communautés américaines, parce que le niveau de menace a toujours été évalué de manière un peu plus grave en Europe. Après l'attentat contre le Musée juif de Belgique, le gouvernement a mis des fonds pour renforcer la sécurité physique des bâtiments des institutions juives et renforcé leur protection par l'armée et la police, ainsi que la sécurité de nos rassemblements et déplacements. Mais il reste un coût à la charge des institutions juives : les ressources humaines. S'il n'y a personne pour suivre des protocoles sécuritaires, le fait qu'un bâtiment soit sécurisé ne suffit pas. Au-delà de la sécurité, il faut travailler sur les discours.

Y a-t-il aussi une libération de la parole antisémite en Belgique ?

De manière générale, il y a une prolifération des discours simplistes et haineux. En Belgique, il y a bien sûr une banalisation de l'antisémitisme, et pas seulement dans certains cercles gravitant autour des communautés musulmanes. Pourtant, je ne crois pas à la fatalité – les relations entre les musulmans et les juifs ne doivent pas être mauvaises. Au contraire ! Mais les stéréotypes antisémites qui ont été longtemps l'apanage des extrémistes musulmans se retrouvent malheureusement dans des milieux plus ordinaires. Le fait que l'antisémitisme figure dans la formation d'imams belges est un signal (*NDLR : allusion aux manuels de la Grande Mosquée*). Le fait que certains stéréotypes nazis sont réutilisés lorsqu'il s'agit de diaboliser Israël en est un autre. L'antisémitisme et l'ignorance de l'histoire chez les jeunes m'inquiètent particulièrement.

Ne craignez-vous pas de laisser l'opinion publique en mettant ce phénomène en avant ?

Ce sont des défis dont nous nous passerions bien ! Si certains peuvent avoir l'impression que la communauté juive se focalise sur l'antisémitisme, c'est parce qu'il représente une menace pour notre existence, un frein à nos réalisations individuelles et collectives.

Y a-t-il un lien entre l'antisémitisme et l'antisionisme, c'est-à-dire l'hostilité à Israël ? Le CCOJB a critiqué l'attribution, par l'ULB, d'un doctorat honoris causa au réalisateur Ken Loach, pro-palestinien.

Ken Loach a reçu cette distinction, c'était une erreur, mais le monde ne s'arrête pas à une erreur. Il faut continuer à travailler pour expliquer que l'antisionisme et l'antisémitisme se touchent, quelquefois se marient, et se confondent souvent. Mais finalement, cette question est moins intéressante que de s'attacher à la description des événements et à leurs conséquences sur le vécu d'un groupe. Lorsque quelqu'un prive le peuple juif du droit à l'autodétermination, lui plutôt que n'importe quel autre peuple, c'est de l'antisémitisme. Lorsqu'on utilise l'imagerie médiévale du juif tueur d'enfants pour diaboliser Israël, c'est de l'antisémitisme. Lorsqu'on essaie de mettre sur un pied d'égalité Israël et le régime nazi, c'est de l'antisémitisme. La critique d'une politique gouvernementale, non.

N'est-ce pas tout l'enjeu de la nouvelle définition de l'antisémitisme par l'Alliance internationale

« CERTAINS STÉRÉOTYPES NAZIS SONT RÉUTILISÉS LORSQU'IL S'AGIT DE DIABOLISER ISRAËL. »

pour la mémoire de l'Holocauste (Ihra) ?

Juridiquement non contraignante, la définition de l'antisémitisme de l'Ihra exclut la critique d'Israël de son champ d'application. Je formule le vœu qu'elle soit adoptée à tous les niveaux en Belgique et, au-delà du Parlement européen qui l'a déjà fait, par le Conseil européen. Je suis ce dossier avec beaucoup d'attention.

Politiquement, ce n'est pas gagné.

Il n'y a pas de refus politique. L'adoption est promue par des politiques de haut niveau, mais on doit démystifier ou réformer sur la définition de l'Ihra, car ceux qui la critiquent ne l'ont pas lue, selon toute vraisemblance : elle ne contient pas de mesure de censure. On a bien vu que lorsque les gens se penchent sur la question, comme au Royaume-Uni, ils sont bien obligés de reconnaître que c'est une définition qui fonctionne.

Quels sont ses effets escomptés ?

C'est un outil extrêmement performant pour les autorités judiciaires, la police, les établissements scolaires et universitaires... On peut s'y référer en tant qu'outil international ayant

fait l'objet d'un large consensus pour définir ce qu'est l'antisémitisme contemporain. Dans l'affaire Ken Loach, cette définition aurait permis de distinguer la critique légitime →

→ d'Israël de sa diabolisation. Quant à savoir si la diabolisation d'Israël produit de l'antisémitisme en Belgique, la question ne fait aucun doute. Un jugement anversois du 21 février 2017 insiste sur un point crucial : « Une manifestation propalestinienne implique par définition une atmosphère négative voire hostile, non seulement envers Israël mais également envers les juifs et la communauté juive. »

Avec quels instruments évaluez-vous le niveau d'antisémitisme dans notre société ?

Ni le site antisemitisme.be, ni Unia (NDLR : *le Centre interfédéral pour l'égalité des chances*) ne donnent la mesure de l'antisémitisme en Belgique. Si vous voyez les chiffres d'incidents baisser ou monter dans certains pays, ce ne sont pas les bons indicateurs. Le discours, en particulier sur les réseaux sociaux, est bien plus fiable, comme nous l'a malheureusement rappelé l'attentat de Pittsburgh (NDLR : *l'auteur partageait des contenus antisémites sur Gab, le rendez-vous des suprémacistes blancs*). Lorsque vous étudiez ce qui se passe sur les réseaux sociaux, c'est inquiétant de voir, par tranches d'âge, les types d'antisémitisme produits et la facilité avec laquelle certaines personnes amènent, sous leur propre nom, des discours antisémites violents. Cette violence ne s'exprime pas seulement à propos du conflit israélo-palestinien mais aussi sur un mode complotiste : « Les juifs contrôlent le monde », « les juifs contrôlent les médias », etc. Une vaste enquête sur l'antisémitisme en Europe va être présentée à Bruxelles, le 10 décembre, à l'initiative de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne. Elle a mesuré non seulement les incidents rapportés, mais également la perception qu'ont les juifs de ce phénomène. Cette étude va informer notre travail, celui d'Unia et peut-être aussi le monde politique.

L'antisémitisme est-il suffisamment combattu dans notre pays ?

Au niveau politique, il n'y a aucun doute sur la volonté de lutter contre toutes les haines et je ne dis pas que la haine antisémite est plus grave qu'une autre. Je constate les agressions contre les homosexuels, le phénomène de la haine antimusulmane, d'autres illustrations de la haine comme celle qui a touché la présentatrice de la météo (NDLR : *Cécile Djunga, RTBF*). Cela étant, les outils que nous utilisons ne sont peut-être pas efficaces. Il faut les réévaluer constamment. Dire à quelqu'un « ne sois pas antisémite » ou « l'antisémitisme, ce n'est pas bien », ça ne marche pas ! On lutte contre les haines en montrant la contribution positive de ceux qui en sont les victimes, en proposant des discours de bien-être, de réalisations individuelles et collectives, en lieu et place du modèle de lutte entre groupes.

Le CCOJB s'est constitué partie civile dans le procès du Musée juif de Belgique, qui débutera le 7 janvier prochain. Pourquoi ?

Nous l'avons fait pour deux raisons. Un, la résilience : on se relève avec les outils démocratiques de notre pays pour faire valoir le caractère antisémite de l'acte. Deux, pour éviter de donner une tribune non contradictoire à un criminel. Tout le monde attend ce procès pour entendre Mehdi Nemmouche (NDLR : *l'auteur présumé de l'attentat qui a fait quatre morts le 24 mai 2014*), mais il n'a rien d'intéressant à dire sinon déverser sa haine antisémite ! Qu'on ne lui donne surtout pas le statut de prophète ou de gourou ! Cette personne n'a aucune importance, elle a cherché à devenir une star en tuant des gens. ▣